

Appel à projets Initiative de Recherche à Grenoble Alpes (IRGA)

Site web dépôt de candidatures : [DEPOSIBUS](#)

Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation de l'UGA. Il a fait l'objet d'une concertation menée par un groupe de travail composé de membres élus de la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAC) de l'UGA et des représentants des directions des pôles de recherche.

Dispositifs

Trois dispositifs sont ouverts :

- Projets exploratoires et émergents,
- Soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques,
- Accueil de scientifiques invités internationaux pour des courts séjours en laboratoire.

Un même porteur ne peut déposer qu'un seul projet par dispositif. En revanche, un projet peut englober plusieurs demandes de financement parmi les dispositifs cités ci-dessus. Les objectifs et modalités ainsi que les possibilités de financement par dispositif sont décrits ci-après.

Contexte et objectifs

- Promouvoir la recherche à risque et à impact, détecter très en amont les recherches fondamentales ou innovantes qui pourraient générer des ruptures, conceptuelles ou technologiques ;
- Favoriser l'amorçage de projets d'envergure nationale ou internationale ;
- Contribuer à la politique scientifique et à l'impact socio-économique et culturel du site grenoblois ;
- Permettre simplification et réactivité pour les projets de recherche issus des laboratoires de l'UGA.

Présentation de la procédure

Le dépôt de candidature peut se faire à tout moment au fil de l'eau.

L'évaluation et les décisions de financements sont organisées par sessions de sélection selon le calendrier suivant.

Calendrier Sessions d'évaluation et de sélection des projets :

Périodes des levées de projets	Communication des résultats aux porteurs
Session exceptionnelle pour 2025 : Levée de projets : 10 décembre à 12h00	Avant la levée suivante (au plus tard le 15 février)
Session 1 Levée de projets : 15 février à 12h00	Avant la levée suivante (au plus tard le 15 mai)
Session 2 Levée de projets : 15 mai à 12h00	Avant la levée suivante (au plus tard le 15 novembre)
Session 3 Levée de projets : 15 novembre à 12h00	Avant la levée suivante (au plus tard le 15 février)

Éligibilité

- Un même porteur ne peut déposer qu'un seul projet par dispositif.
- L'appel à projets IRGA s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique de l'Université Grenoble Alpes. Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche titulaire d'un doctorat) d'une unité de recherche de l'UGA.
- Les membres des directoires des pôles de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et Innovation et les chercheurs ou enseignants-chercheurs émérites ne peuvent être porteurs d'un projet.
- Les structures telles que les fédérations ou plateformes ne peuvent également déposer de projet.
- Les financements sont accordés sur projet et devront justifier des moyens demandés.
- Un porteur déjà financé dans le cadre de cet appel ne pourra pas soumettre un nouveau projet avant l'entière utilisation des fonds acquis. Dans le cas d'un projet refusé, une carence d'un an s'appliquera avant une nouvelle soumission sur le même programme.
- Pour le dispositif « Projets exploratoires émergents », la réalisation du bilan de gaz à effet de serre (BGES) est obligatoire. L'absence de cette pièce dans le dossier rend le projet inéligible.

L'ensemble des appels à projets du site sont désormais consultables sur une seule et même page internet que vous trouverez [ICI](#).

Contacts

Adresse de contact pour les questions générales : dgdriv-aap-recherche@univ-grenoble-alpes.fr

Et pour les pôles de recherche :

CBS	directoire-cbs@univ-grenoble-alpes.fr
MSTIC	directoire-mstic@univ-grenoble-alpes.fr
PAGE	directoire-page@univ-grenoble-alpes.fr
PEM	directoire-pem@univ-grenoble-alpes.fr
PSS	directoire-pss@univ-grenoble-alpes.fr
SHS	directoire-shs@univ-grenoble-alpes.fr

■ Projets exploratoires et émergents

Objectifs	Soutenir et accompagner les dynamiques scientifiques émergentes et exploratoires. Les projets pourront être de deux ordres : - proposer de nouvelles approches, méthodes ou développements disciplinaires ou interdisciplinaires ; - prendre la forme d'une étude pilote ou préliminaire visant à explorer une thématique de recherche, et qui servira de tremplin pour un dépôt de projet à plus large échelle (ANR, ERC, etc).
Financement	Pack Fonctionnement / investissement : de 5 k€ jusqu'à 25 k€ sur 2 ans. Pack Post-doc (seulement pour les pôles MSTIC, PEM, PSS et SHS) : contrat post-doctoral de 12 à 24 mois + budget d'accompagnement de 25 k€ maximum. Attention, les demandes de financement de post-doc ne pourront pas être évaluées dans le cadre de la levée exceptionnelle du 10 décembre 2025.
Modalités	Un projet peut impliquer deux pôles de recherche. Dans ce cas, le progrès des connaissances attendu pour chacune des communautés impliquées devra être explicité. Afin de renforcer la prise en compte des impacts environnementaux dans les activités de recherche menées à l'UGA, les porteurs de projet réaliseront le bilan d'émission de gaz à effet de serre (BGES) de leur projet, à l'aide d'un outil de calcul mis à leur disposition. Les porteurs des projets de recherche lauréats, éventuellement accompagnés de leur équipe de recherche, seront invités à participer à un atelier Ma Terre en 180 minutes, basé sur le BGES de leur projet, afin d'identifier des pistes de réduction de ses impacts environnementaux.
Modalités spécifiques à chaque pôle	CBS : les projets ne doivent pas avoir été financés au cours des deux dernières années par un autre guichet du site (LabEx, CDP, EUR CBH). MSTIC : aucune. PAGE : une attention particulière sera portée aux projets impliquant plusieurs laboratoires du pôle. Les projets peuvent impliquer des laboratoires du pôle PAGE rattachés à l'USMB, avec un co-financement le cas échéant. PEM : les projets devront impérativement associer au moins deux équipes ou laboratoires membres du pôle. Le progrès des connaissances attendu pour chacun d'eux devra être précisé. PSS : aucune. SHS : pour les demandes de post-doc, les projets devront associer au moins deux laboratoires membres du pôle.
Critères d'évaluation généraux	Qualité du projet : originalité au-delà de l'état de l'art national et international, caractère émergent et exploratoire, renouvellement méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs. Faisabilité : adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques. Pour des projets impliquant plusieurs équipes : pertinence de la collaboration, complémentarité du consortium. Impact : émergence de la thématique, importance des résultats attendus par rapport à l'état de l'art, stratégie de dissémination, contribution au développement de la connaissance scientifique et de l'innovation technologique ou sociale au sein de l'UGA, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens.
Sélection des projets	Le conseil de chaque pôle constituera un comité <i>ad hoc</i> chargé d'élaborer une proposition de sélection et de financement de projets. Une première phase de présélection pourra éventuellement permettre de retenir les projets à envoyer pour expertise. Le cas échéant, cette présélection s'appuiera sur deux évaluations afin de bénéficier d'une lecture contradictoire. Les projets du pack Fonctionnement seront évalués par deux experts qui peuvent être internes à l'UGA. Les projets du pack post-doc seront évalués par deux experts dont au moins un extérieur à l'UGA. Pour protéger la confidentialité du projet, le porteur peut demander qu'il n'y ait pas d'évaluateur externe en le justifiant ou au contraire demander une expertise exclusivement externe (si concurrence en interne sur le site, par exemple). Le comité veillera à ce que les financements accordés contribuent à assurer la diversité scientifique sur le site grenoblois.

■ Programme de soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques

Objectifs	Soutenir les manifestations scientifiques, dans le champ de la recherche, organisées ou coorganisées par les laboratoires de l'UGA.
Modalités	Les demandes d'aide peuvent concerner des manifestations revêtant divers formats selon les disciplines mais doivent concerner <u>le champ de la recherche uniquement</u>. Sont exclues de cette procédure les écoles d'été bénéficiant déjà d'un financement régulier, les GDR, les GIS, les LabEx, les fédérations de recherche, etc., qui disposent de leurs propres financements.
Financement	Le soutien aux manifestations sélectionnées s'élève au maximum à 2 000 €. La subvention attribuée ne pourra être supérieure à 50% du montant total des recettes. Pour les colloques retenus, le virement de l'aide attribuée sera effectué sur le budget non affecté (NA) du laboratoire porteur.
Critères d'évaluation	La subvention est attribuée en fonction des caractéristiques de la manifestation : - Caractère scientifique de la manifestation : les manifestations dans le champ de la formation n'entrent pas dans le cadre de cet appel ; - Nombre de participants (auditeurs uniquement) ; - Niveau d'implication des établissements ; - Caractère national ou international ; - Lieu de la manifestation : Grenoble et sa région proche, sauf exception justifiée ; - Durée de la manifestation. Une attention particulière sera portée aux manifestations mettant en place des mesures éco-responsables dans le cadre de leur organisation. Comment organiser une manifestation scientifique éco-responsable ? Consultez le Guide des évènements éco-responsables de l'UGA !
Particularité Subvention Grenoble Alpes Métropole	Grenoble Alpes Métropole (GAM) contribue au rayonnement universitaire, à la promotion de ses établissements d'enseignement supérieur et laboratoires ainsi qu'à la valorisation de sa recherche scientifique. Le dispositif de demande de subvention est inclus dans cet appel suite à l'établissement d'une convention cadre entre l'UGA et GAM. Un soutien financier additionnel peut ainsi être accordé par GAM aux projets répondant aux critères indiqués dans le document ci-après [lien]. La demande d'aide par GAM est complémentaire à la demande auprès de l'UGA. Elle sera instruite sur la base des mêmes documents.
Sélection des projets	Le conseil de chaque pôle constituera un comité <i>ad hoc</i> chargé d'élaborer une proposition de sélection et de financement de projets. Les arbitrages seront réalisés <i>in fine</i> par les instances de chacun des établissements. La proposition de financement, concernant les demandes de subventions GAM, sera effectuée par la Vice-Présidence Recherche et Innovation de l'UGA.

- Programme d'accueil de scientifiques invités internationaux : effectuer un projet de recherche et/ou d'enseignement

Objectifs	Financer l'accueil et le séjour d'enseignants-chercheurs en poste dans un établissement étranger, pour des projets de recherche et/ou de formation.
Financement	Les invités devront être accueillis pour une durée de 1 à 2 mois. Ils devront effectuer leur séjour sur 1 ou 2 période(s) maximum, dont aucune ne pourra être inférieure à 1 mois. Ils seront défrayés de leurs frais de mission sur la base des taux réglementaires de l'établissement financeur. Un forfait complémentaire pour les frais de déplacement sera attribué au laboratoire d'accueil (500 ou 1000 € suivant la provenance de l'invité, versé une fois et ce quel que soit le nombre de périodes).
Modalités d'accueil	Quelles que soient les dates d'accueil envisagées, les séjours doivent, dans la mesure du possible, être compatibles avec les périodes d'ouverture des laboratoires, déterminées par les établissements.
Processus de soumission	Le dossier de candidature est déposé par l'enseignant-chercheur ou le chercheur accueillant. Dans le cas de plusieurs candidatures pour un même laboratoire et/ou composante de formation, celles-ci devront être priorisées dans l'avis formulé par le directeur de la structure concernée.
Critères d'évaluation	L'excellence scientifique du candidat, la pertinence de son projet de recherche et/ou d'enseignement ainsi que son apport au laboratoire et/ou à la composante de formation qui l'accueille seront étudiés. Il sera apprécié que le projet fasse état de collaborations à moyen ou long terme entre les chercheurs ou les structures des deux établissements. La description d'un effet levier sur des appels d'offre bilatéraux, européens ou internationaux sera mentionnée. Un équilibre sera recherché entre grands domaines disciplinaires en tenant compte de leurs poids respectifs.
Sélection des projets	Le conseil de chaque pôle constituera un comité <i>ad hoc</i> chargé d'élaborer une proposition de sélection et de financement de projets. Les arbitrages seront réalisés <i>in fine</i> par les instances de chacun des établissements. Les résultats seront transmis par les établissements aux laboratoires et composantes de formation. Le laboratoire d'accueil sera responsable de la mise en œuvre du séjour de l'invité, et informera la composante de formation des dates du séjour.

Modalités générales

■ Rattachement des projets et projets interpôles

Un projet doit être déposé dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique principale, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire porteur.

Le cas échéant, un pôle secondaire peut être indiqué. En cas de projet interpôle, les modalités du pôle principal s'appliquent. L'attention est attirée sur le fait qu'un rattachement à deux pôles doit impliquer une réelle plus-value en termes d'avancée de la connaissance pour les deux pôles impliqués, au-delà d'une implication méthodologique ou technique.

La sélection des projets exploratoires et émergents interpôles sera coordonnée par le Bureau Recherche élargi aux directoires des pôles de recherche (BRe).

Le visa de la direction du laboratoire du coordinateur est obligatoire. Aucun quota par laboratoire n'est imposé.

■ Financement des projets et utilisation des crédits

Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre des pôles de recherche de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA seront financées.

Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet. À ce sujet, la plus grande transparence est attendue de la part des proposant dans le formulaire de dépôt et une déclaration insincère sera un motif de rejet du projet.

Pour le dispositif « Projets exploratoires et émergents », les crédits en fonctionnement/investissement pourront être répartis sur 2 années budgétaires pour le pack Fonctionnement, et 3 années budgétaires pour le pack Post-doc.

Pour les dispositifs « Demande de soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques » et « Demande d'accueil de scientifiques invités », les crédits devront être dépensés, sauf exception dûment justifiée, avant la fin de l'exercice budgétaire en cours.

■ Critères communs et complémentaires

Les LabEx de l'UGA sont incités à lancer leurs appels pour le financement de post-doc, de fonctionnement ou de petit équipement en concertation avec l'appel IRGA. Dans ce cas, les documents de soumission seront autant que possible identiques. La procédure de sélection sera organisée de façon conjointe par les pôles concernés et le bureau du LabEx, selon les critères de chaque appel.

Les projets portés par des personnes qui s'engagent dans un retour à la recherche seront instruits en prenant en compte leur situation particulière.

En cas de seconde soumission d'un même projet, il sera tenu compte des évaluations précédentes et de la description des modifications apportées au projet soumis.

Dans le cadre de la politique environnementale de l'UGA, chaque porteur de projet expliquera comment seront limités les impacts potentiels de son projet sur l'environnement.

La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats sera prise en compte, notamment en ce qui concerne le choix des congrès nationaux ou internationaux, des revues nationales et internationales avec relecture par les pairs et référencées dans des bases internationales visées. Par ailleurs, le dépôt des articles et des manuscrits rédigés dans une base ouverte (telle que HAL ou arxiv) sera obligatoire.

Afin de garantir l'équité de traitement des dossiers, le descriptif du projet devra être strictement limité au nombre de pages préconisé. Le non-respect de cette règle entraînera la non-éligibilité de la proposition.

Procédure d'évaluation et de sélection

La procédure d'évaluation et de sélection respectera la [charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets](#), notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.

Une déclaration de lien d'intérêt des membres du comité sera demandée. Tous les membres des comités et instances sont tenus au respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.

Les instances consultatives seront exemptées de déclaration de liens d'intérêt.

Pour chacun de ces dispositifs, les différentes instances en charge de l'évaluation et de la sélection sont indiquées ci-dessous :

Dispositif	Comité	Instance consultative	Instance décisionnaire
Projets exploratoires émergents	Commissions issues des conseils de pôles. Si projets interpôles, coordination par le BRe.	1/Conseils des pôles puis 2/Comité de pilotage composé des membres du BRe	Directoire UGA
Manifestations scientifiques	Commissions issues des conseils de pôles	1/Conseils des pôles puis 2/Comité de pilotage composé des membres du BRe	Directoire UGA + instances Grenoble INP-UGA pour les subventions Grenoble INP-UGA
Professeurs scientifiques Invités	Commissions issues des conseils de pôles	1/Conseils des pôles puis 2/Comité de pilotage composé des membres du BRe	Conseils restreints des composantes académiques ou de la C3E + instances Grenoble INP-UGA pour les subventions Grenoble INP-UGA

- Le comité :

Les projets scientifiques seront expertisés par des comités composés des membres des conseils de chaque pôle de recherche. Les comités de chaque pôle élaboreront une proposition de sélection de projets. La composition de ces différents comités sera communiquée.

- L'instance consultative :

1/ Les conseils des pôles valident la proposition de sélection des projets et formulent un avis sur les propositions de projets sélectionnés pour financement. 2/ Le comité de pilotage, composé des membres du BRe, s'assure du bon déroulement des travaux du comité et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement.

- L'instance décisionnaire :

UGA : le Directoire UGA labellise les projets UGA PEE et valide la répartition des moyens pour les manifestations scientifiques. Il est garant du respect de la politique et de la stratégie de l'établissement. Si besoin, il émet des recommandations sur certains projets.

Les conseils restreints des composantes académiques ou la C3E décident de la répartition des mois invités UGA.

Grenoble INP – UGA décide de la répartition des mois Invités et de la répartition de son enveloppe sur les Manifestations Scientifiques.

■ Retour vers les porteurs et restitution auprès de la communauté scientifique

Chaque comité désignera pour chaque projet parmi ses membres un rapporteur qui rédigera une synthèse des évaluations qui sera adressée au porteur. Chaque porteur pourra obtenir une rencontre avec un membre du directoire du pôle pour discuter de son dossier.

Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt [DEPOSIBUS](#).

Les documents qui composent le dossier de soumission sont détaillés dans l'annexe jointe. Aucun dossier de candidature incomplet ne sera considéré.